

QUESTION 3

Auteur UDC, par Kevin Follonier (suppl.) et Grégory Logean
Objet Des interventions perdues

Le postulat 5.0200 accepté le 14.6.2017 par ce Parlement attend toujours une réponse en vue de son traitement. Tandis que le postulat 5.0092 traité le 14.09.2014 attend toujours d'être exécuté. Or, selon le règlement du Grand Conseil ledit postulat aurait dû être mis en œuvre dans les 12 mois.

Conclusion

Pourquoi ces interventions ne sont-elles pas développées, respectivement traitées dans les délais légaux?